



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination et
du Soutien Interministériels**

Pôle Environnement

Affaire suivie par : Guillaume BILLAUDEAU

Tél. : 05 49 08 69 54

Adresse mail : guillaume.billaudeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **18 AOUT 2022**

Prise d'acte n° A6402

Monsieur,

Par courriel en date du 4 juillet 2022, vous avez adressé à l'Inspection des Installations Classées un porter à connaissance relatif à l'extension du local d'entretien de l'entreprise MARIE SURGELES sur la commune d'AIRVAULT.

Après son examen, en liaison avec l'Inspection des Installations Classées, il ressort que vous bénéficiez au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), de l'arrêté préfectoral n° 4537 du 4 juillet 2006 modifié pour l'exploitation d'une unité de fabrication de plats cuisinés.

Dans le présent dossier, vous m'informez de la construction d'une extension au local entretien existant. Cette extension de 104 m² se fera dans le prolongement du local actuel et la surface totale de construction du site passera de 24 744 m² à 24 848 m². Le bâtiment existant sera conservé et réhabilité en vestiaire pour le personnel des équipes de nettoyage.

Le projet se situe sur la propriété actuelle du site, et aucune augmentation géographique ne sera nécessaire. Dans ce cadre, le projet ne sera pas à l'origine de la création de nouvelles rubriques de classement. La nature et le volume de l'activité du site ne seront pas modifiés par le présent projet. L'activité du site restera inchangée.

Ces informations ne modifient pas de façon substantielle les éléments de votre dossier initial. En conséquence, **je prends acte** de ces modifications, conformément à l'article R.181-46 du Code de l'environnement.

MARIE SURGELES
ZA de Coquine
Route de Bressuire
79 600 AIRVAULT

.../...

En outre, je vous rappelle que les prescriptions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent applicables à votre établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,


Xavier MAROTEL